

UTILISATION DES DRONES EN MILIEU INDUSTRIEL

Action transposable de l'équipe ArcelorMittal Fos-sur-Mer - Challenge 2018/2019



CONTEXTE

Les chutes de hauteur sont la deuxième cause d'accidents mortels du travail (Risques liés aux chutes de hauteur - INRS 2018)

Pour prévenir les risques de chutes lors des interventions en hauteur, plusieurs possibilités :

- Les protections collectives : garde-corps, plates-formes, échafaudages, nacelles, ...
- Les protections individuelles : lignes de vie, points d'ancrage, harnais, longues, ...

SOLUTION

Les drones présentent, dans certains cas, une alternative efficace permettant de réduire, voire supprimer la présence humaine lors d'interventions en hauteur, en extérieur comme en intérieur.

Ils sont particulièrement adaptés aux opérations de :

- Prises de photos.
- Inspections.
- Mesures de bruit.
- Prises d'échantillons atmosphériques.
- Cartographies d'ensembles et ponctuelles.
- ...

sur les :

- Toitures.
- Pylônes.
- Passerelles.
- Espaces confinés.
- Cheminées.
- ...

PROBLEMATIQUE

Toutes ces protections :

- Nécessitent des contrôles périodiques et des entretiens réguliers.
- Requièrent un temps de mise en œuvre parfois long.
- Représentent souvent un coût élevé.
- Sont soumises au respect individuel de consignes de sécurité par les différents intervenants.



AVANTAGES

- Réalisation des opérations depuis une zone sécurisée.
- Facilité et rapidité de mise en œuvre.
- Réduction des temps et des coûts d'intervention.



REGLEMENTATION

Un drone est un engin volant sans passagers, piloté à distance.

Un certain nombre de règles conditionnent leur pilotage. Si le poids du drone est supérieur ou égal à 800 grammes, il convient de l'enregistrer et de suivre une formation en ligne.

Attention : en cas d'incident, votre responsabilité peut être engagée.



POINTS D'ATTENTION

- Démarches administratives et réglementaires en lien avec les vols d'aéronefs sans pilote.
- Formation des opérateurs.
- Conditions météorologiques.
- Autonomie d'utilisation restreinte.
- Respect de la vie privée.

Retrouvez l'ensemble des informations utiles sur le site :

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels#e4>



TEMOIGNAGE

« L'internalisation de l'inspection par drones a permis au site ArcelorMittal Fos-sur-Mer de faire rapidement et en sécurité l'état des lieux de l'intégralité de ses toitures, déclenchant ainsi la priorisation des travaux nécessaires.

De plus, la disponibilité et la réactivité des équipes nous permettent d'intervenir rapidement sur des sinistres (incendies, inondations...), offrant l'opportunité de faire des états des lieux optimaux en vue de la mise en place des actions correctives. »

L'équipe d'ArcelorMittal Fos-sur-Mer Service Maintenance à propos de leur Action Transposable « Inspection des toitures par drones » (Octobre 2019).



Retrouvez d'autres idées sur [la base de données des actions transposables du challenge santé-sécurité](#)

Login : Challenge – Password : Challenge



IPS

13, Quai Félix Maréchal – CS 50 409 – 57 016 METZ Cedex 01

Secrétariat : [Estelle MATHIECY](#) – 03 87 18 39 23